



COMMISSION HYDROGRAPHIQUE

Oise confluence et Nonette

Séance du 08 mars 2023
en présentiel et visioconférence

Relevé de conclusions

[Liste des présents](#)

Nom, prénom	Organisme, fonction
-------------	---------------------

TOUBOUL Morgan	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Oise confluence Conseiller départemental du Val d'Oise
GUEDRAS Daniel	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique de la Nonette Adjoint au maire de Senlis
SEIMBILLE Gérard	Président de l'Entente Oise-Aisne et délégué pour la CA Cergy Pontoise
ANTY Olivier	Délégué titulaire Entente Oise-Aisne pour la CC Haut Val d'Oise Maire de Bernes-sur-Oise
SANTERO Antoine	Délégué titulaire Entente Oise-Aisne pour la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts Adjoint au maire de Parmain
CARPENTIER Catherine	Déléguée titulaire Entente Oise-Aisne pour la CC Vexin centre Maire de Grisy-les-Plâtres (visio)
TOMMASI Virginie	Région Hauts de France Direction Eau et diversité (visio)
BRAECKELAERE Estelle	Département de l'Oise, Chef de service Eau assainissement et rivières (visio)
FOURNEL Lise	Département du Val d'Oise, Responsable service Eau et assainissement (visio)
CELESTE Roxanne	CA Roissy Pays de France, Responsable GEMAPI (visio)
CAILLAUD Roxanne	CA Cergy Pontoise, Responsable du secteur milieux aquatiques
LAMBERT Emilie	Directrice du Syndicat mixte du bassin de l'Oise (SMBO)
BOUSQUET Olivier	Syndicat intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE), Chargé de mission milieux aquatiques
PELLETIER Laetitia	SIARE, Directrice Environnement et milieux aquatiques
VANNIER Murielle	SIARE, DGS
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
FOUILLIART Virginie	Entente Oise-Aisne, directrice des ouvrages et de l'exploitation (visio)
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
PARIS François	Entente Oise-Aisne, chargé de mission PAPI
SALLIER Valérie	Entente Oise-Aisne, chargée de mission ruissellement (visio)
FRAYON Thierry	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement (visio)
RICHET Jean-Baptiste	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement (visio)
OLIVE Benjamin	Entente Oise-Aisne, chargé du dispositif Inond'action (visio)
GIRARDON Quentin	Entente Oise-Aisne, en charge de la modélisation hydraulique (visio)
POIX Véronique	Entente Oise-Aisne, chargée de communication (visio)
AIT MHAND Asmaa	Entente Oise-Aisne, chargée de projet, ouvrages hydrauliques (visio)

Propos introductif

M. TOUBOUL remercie toutes les personnes présentes et en visio, de leur participation. Il rappelle que la GEMAPI n'est pas une compétence facile à exercer car elle n'est visible qu'en

cas de problèmes. Et pourtant, agir en amont est plus que nécessaire afin de prévenir du risque d'inondation. Il se réjouit de cette réunion qui réunit deux commissions hydrographiques : Oise confluence et Nonette. Il précise qu'il est toujours intéressant de connaître les enjeux et aménagements effectués sur des territoires contigus car il faut raisonner sur un vaste territoire, dont les actions peuvent être bénéfiques bien au-delà d'un seul territoire.

M. SEIMBILLE ajoute que ces commissions sont essentielles car elles permettent de mettre en cohérence les actions GEMA et PI et ce, avec tous les acteurs concernés. Elles visent également à prioriser les actions futures et à les coordonner.

Il indique également que le Val d'Oise a transféré la compétence ruissellement à l'Entente.

Il ajoute que certains EPCI réfléchissent au transfert de la GEMA à l'Entente. L'Entente ne souhaite aucunement se substituer aux syndicats de rivières et ne répond qu'aux sollicitations des EPCI qui en font la demande.

[Le territoire Oise confluence et Nonette](#)

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée aux territoires Oise confluence et Nonette ([Les territoires > Oise confluence ou >Nonette - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).

Dans un premier temps, Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA et PI sur les deux bassins hydrographiques. Elle rappelle ensuite les missions de l'Entente Oise-Aisne et dresse un diagnostic du territoire en matière de prévention des inondations (PI) et de ruissellement.

[Les analyses et programmes en cours](#)

[En matière de Prévention des Inondations \(PI\)](#)

Mme ANDRE détaille les analyses en cours sur différents secteurs : le hameau de Beaumarchais sur la Thève à Othis, les bassins en gestion sur Othis, la rue de la Prairie à Jouy-le-Moutier et le Ru du Montubois à Mériel avec une visite programmée sur place le 31 mars pour analyser la situation.

[Le PAPI de la Vallée de l'Oise](#)

Elle rappelle ensuite les actions effectuées par l'Entente dans le cadre du PAPI de la vallée de l'Oise et notamment le diagnostic global des vulnérabilités de la vallée en cours (démarches avec les opérateurs de réseaux et les futures programmations de travaux). Elle indique que des ateliers résilience sont organisés en mars et invite tous ceux qui le souhaitent à y participer.

[Les Zones d'expansion de crues \(ZEC\)](#)

Elle explique ensuite, concernant les zones d'expansion de crues (ZEC), que des études de potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues sont en cours. Elle informe, en

outre, que sur la rivière Oise dans le Val d'Oise, les croisements de cartes et visites de terrain n'ont pas permis d'identifier de zones à reconquérir. Elle invite les participants à la contacter s'ils ont connaissance de secteurs potentiels.

Dispositif Inond'action

Mme ANDRE rappelle ensuite les modalités du dispositif Inond'action : 80% de financement de l'Entente apportés aux particuliers qui effectuent des travaux préconisés par un diagnostic pour protéger leur habitation des inondations. Elle rappelle le bilan sur les deux secteurs : 17 diagnostics réalisés sur Oise confluence et 3 diagnostics réalisés sur la Nonette.

M. SEIMBILLE précise que ce dispositif d'aide est également valable pour les mairies et EPCI qui souhaitent effectuer des travaux de protection sur leurs bâtiments (école, salle polyvalente,...). Il indique également que des réunions publiques peuvent être organisées par les communes en partenariat avec l'Entente Oise-Aisne. Ces réunions sont d'ailleurs, par expérience, le meilleur canal de communication car les riverains peuvent poser leurs questions en direct. Il ajoute que prochainement, des réunions pourraient avoir lieu à Jouy-le-Moutier, Vauréal et Saint-Ouen-l'Aumône.

M. SANTERO indique que certaines habitations, construites il y a fort longtemps se trouvent aujourd'hui en zones inconstructibles, qui le sont devenues car propices aux inondations. Il souhaite qu'une information leur soit donnée sur ce dispositif.

Le dispositif d'alerte SMS

Mme ANDRE présente le dispositif et le fonctionnement technique du système d'alerte basé sur les 3 pluviomètres installés par le SISN (Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette). Actuellement, 31 particuliers et 17 services et élus sont inscrits afin de recevoir des messages d'alerte lorsque des débordements peuvent survenir à Senlis et Borest.

M. GUEDRAS précise que le dispositif est très efficace et qu'en réalité ce sont plus de 100 particuliers qui sont avertis grâce au relai effectué par la mairie de Senlis.

M. SEIMBILLE indique que le dispositif Vigicrue s'applique uniquement pour les grandes rivières (Aisne et Oise). Cependant, un dispositif similaire qui est applicable aux autres affluents est très utile afin de répondre aux besoins d'anticipation de crues pour les communes non situées sur les grandes rivières. Ce service est en plein développement et l'Entente travaille à généraliser ce dispositif.

L'ouvrage de régulation des crues de Longueil-Sainte-Marie

M. CORNET explique que cet ouvrage, situé dans le département de l'Oise, bénéficie à 54 communes en aval jusqu'à Jouy-le-Moutier dans le Val d'Oise et a une efficacité pour les crues d'une période de retour comprise entre 20 et 80 ans. Il ajoute que l'Entente n'a pas de données statistiques concernant les hauteurs d'eau en cas de concomitance de crue Seine/Oise.

M. SEIMBILLE indique que la station de Pontoise a sans doute des éléments historiques.

M. CORNET présente ensuite le projet d'extension de l'ouvrage (Longueil II) et indique que le coût estimé des travaux de 54M€ date de 2018. Ce chiffre est à actualiser. L'analyse coût bénéfice (ACB), qui n'a pas encore commencé, sera très précise car basée sur plus de 20 000 données collectées dans la base d'enjeux produite par l'Entente.

Une analyse statistique des crues de l'Oise après la confluence avec l'Aisne va être expertisée pour améliorer la connaissance des périodes de retour des crues.

Les systèmes d'endiguement

Mme FOUILLIART présente les différents systèmes d'endiguement gérés par l'Entente Oise-Aisne situés sur les deux bassins hydrographiques dont la digue de la Nonette à Senlis et le projet de deuxième déversoir. M. GUEDRAS indique que l'on est obligé de prévoir un second déversoir car le premier étant classé historiquement, l'architecte des bâtiments de France n'a pas autorisé des travaux d'amélioration de son efficacité.

Les systèmes d'endiguement de Mours et Persan font l'objet d'une étude de danger qui intégrera le dossier de classement des ouvrages. Il sera déposé réglementairement avant fin juin 2023.

Le ruissellement

Mme ANDRE présente l'état d'avancement des travaux dans les différents secteurs.

Concernant le Ru de la Laire à Grisy-les-Plâtres, différents enjeux doivent être pris en compte : la ferme de Berval (habitation et centre équestre), la qualité des milieux aquatiques et la ressource en eau (captage d'eau de Berval) impactée par une bétoire (point d'infiltration). Mme FOURNEL précise qu'une étude devait être lancée par le syndicat d'eau potable (SIAEP) mais que des difficultés de recrutement d'un bureau d'études ont été rencontrées.

M. SEIMBILLE souhaite qu'une planification des actions soit adoptée. Mme FOURNEL indique que le Syndicat d'eau potable avec le Département travaillera sur la partie amont de la bétoire. Il est acté que l'Entente débutera le diagnostic sur l'ensemble des talwegs donnant dans le ru de la Laire et que les propositions d'aménagements de gestion du ruissellement se feront en lien étroit avec le Syndicat d'eau potable et le Département pour les sous-bassins situés à l'amont de la bétoire.

Présentations des syndicats de bassins versants

SIARE : Syndicat intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien-les-Bains

- Territoires d'intervention : Bassins versants du Ru du Montubois, Ru de Liesse et Ru du Vieux-Moutiers

Concernant le Ru de Liesse, M. BOUSQUET indique que différents acteurs sont concernés par les travaux futurs qui concernent sa renaturation et la réduction du risque d'inondation dans Pierrelaye.

Mme VANNIER indique que lors du comité technique du 22 novembre 2022, le SIARE avait indiqué que les aménagements techniques devaient prendre en compte les effets de bouchons du pont (OH106) situé à Saint-Ouen-l'Aumône et impactant le centre-ville de Pierrelaye. A ce jour, il n'y a pas de retour sur des échéances de réalisation de travaux sur cet ouvrage. Une rencontre a eu lieu avec les services du SMAPP (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt) pour que des aménagements soient effectués dans la forêt avec la création d'une zone d'expansion de crue et la restauration du ru. Elle indique également qu'en levant le bouchon, le risque est d'inonder un peu plus l'aval d'où l'idée d'aménagements permettant de ralentir l'écoulement. Les différents acteurs approuvent ces éléments sur le principe. Une réunion publique avec les habitants de Pierrelaye doit avoir lieu et le SIARE reste en attente pour répondre aux habitants sur la planification de travaux.

Mme CAILLAUD indique qu'un comité de suivi du Ru de Liesse a été mis en place afin de mettre autour de la table les différentes compétences complémentaires. Pour la réalisation de zone d'expansion de crue et de restauration sur le tronçon en amont de Blanche de Castille, une

étude va être lancée par la CACP. Une phase de consultation est prévue dans la deuxième quinzaine de mars. Cette étude est nécessaire pour réactualiser les coûts et prendre en considération les enjeux faune/flore. Elle rappelle également que l'Entente avait indiqué être en soutien technique mais que ces problématiques ne relèvent pas de sa compétence. Une réorientation a été prise sur la GEMA sous l'angle restauration/zone humide.

M. SEIMBILLE précise qu'il faut avoir une gestion par bassin versant intégral en prenant en compte les 3 paramètres : l'aménagement de la forêt, du Ru et la prévention des inondations.

M. BOUSQUET indique que certains aménagements peuvent relever de compétences GEMA et PI et que ce dossier en est l'illustration parfaite, d'où la cohérence de n'avoir qu'un seul acteur.

SMBO : Syndicat mixte du Bassin de l'Oise

- Territoire d'intervention : 5 EPCI
- Domaine d'intervention : du pied du talus de berge jusqu'à la limite de servitude de passage.

Mme LAMBERT explique les différentes missions du SMBO et les actions réalisées.

Concernant le Ru du Montubois, l'entretien et le curage du Ru a été effectué fin février 2023.

M. SEIMBILLE s'interroge sur les acteurs responsables de l'entretien des berges naturelles sur les communes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Mme CAILLAUD explique que l'investissement en cas de travaux sur le chemin de halage est porté par la CACP mais que l'entretien relève de la compétence des communes. Dans l'avant GEMAPI, c'était le SMBO qui œuvrait à l'entretien pour le compte des communes.

M. SEIMBILLE précise que la loi GEMAPI a fait perdre en efficacité et cohérence.

M. TOUBOUL ajoute que cette loi a saucissonné les compétences, d'où les difficultés à connaître les intervenants.

SISN : Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

Mme ANDRE indique que les services du syndicat ne pouvaient être présents aujourd'hui et s'en excusent. Les deux vidéos de présentation de leurs actions sont disponibles aux liens suivants :

- Fontaine Chaalis sur la Launette : <https://youtu.be/Z6dczTbJjio>
- Baron sur la Nonette : <https://youtu.be/BwELuvWuVkg>

M. GUEDRAS remercie M. TOUBOUL de son accueil à la mairie de l'Isle-Adam et propose que la prochaine commission se tienne à Senlis. Il félicite également les différents intervenants pour le travail accompli. Il ajoute que les commissions hydrographiques permettent de se coordonner et de définir des stratégies communes dans l'intérêt de tous.